

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 NOVEMBRE 2023

L'AN deux mil vingt-trois, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 27/10/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

Heure du début de la séance : 19h00

PRESENTS : 10

Didier CHASSAIN, Jérôme GIBOIN, Brigitte FAYET, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Nadine PAGET, Jean-François DOUCE, Laëtitia FERREIRA, Danielle LISA, Davy MAYMONT.

ABSENTS représentés : 2

Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN

Maïder GAGER, conseillère, a donné procuration à Nadine PAGET

ABSENTS : 2

Jean-Luc BARDOT, Julie PIET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 05/10/2023 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

SURTAXE ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir bénéficier de certaines aides pour la 10^{ème} tranche d'assainissement : « Renodent/Villard », la Commune de MONS doit fixer un prix minimum du service public de l'assainissement hors taxe et hors redevance.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 ce prix était de 1,10 €/m³. A partir du 1^{er} janvier 2024, il doit être de 1,20 €/m³.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'humanité décide de fixer le prix minimum du service public de l'assainissement hors taxe et hors redevance à 1,20 €/m³ à partir du 1^{er} janvier 2024.

CDG : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL : Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adhérer aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

RQPS : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RQPS) de l'eau. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est consultable en mairie. En l'absence de remarques ou de questions, Monsieur le Maire propose d'approuver ce rapport par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau:

DM N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES: Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virements de Crédits suivants, sur le budget Assainissement de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT

Imputation	Nature	Montant
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+254,14 €
6222	Facturation SEMERAP + Contrôle conformité	-254,14 €
Total		0,00 €

INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Montant
1641	Emprunts	+777,06 €
2031 – OPERATION 10014	STATION D'EPURATION	-777,06 €
Total		0,00 €

REPAS DES ANCIENS DU 17 DECEMBRE 2023 A 12h : Brigitte présente les propositions de menus à 22 € de Mr Christian Duzellier, traiteur à Mons. **Après délibération, le Conseil choisit le menu suivant :**

Feuilleté et brioche aux grattons
Coquille Saint-Jacques Sauce Champagne
Trou Monsois (Glace Poire + eau de vie de Poire)
Fondant de Poularde aux girolles
Gratin Dauphinois, Tomates Confites
Salade, Fromage
Omelette Norvégienne
Café

La préparation de la salle aura lieu Dimanche 17 Décembre à 9h. Une invitation sera adressée aux plus de 65 ans au 31 Décembre 2023, avec une réponse pour le 30 Novembre, afin de commander les colis pour les plus de 70 ans qui n'auront pu venir au banquet. Brigitte et Danielle s'occuperont des colis et des achats divers pour le banquet.

ECLAIRAGE PUBLIC : M. le Maire explique qu'il est saisi d'une demande pour la pose d'une lampe rue des Pacourins. Il explique que la politique jusqu'à présent était de mettre, dans les rues habitées, une lampe tous les deux poteaux, et effectivement, ce n'est plus le cas dans ce secteur, où la rue, avec deux habitations récentes, n'est pas assez éclairée. **Après délibération, le Conseil décide d'y faire poser une lampe et de réfléchir à d'autres secteurs où le besoin d'éclairage est nécessaire.**

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : Brigitte fait le compte-rendu du sondage auprès de la population sur le devenir du terrain de l'ancienne station d'épuration. 43 personnes y ont répondu + les jeunes du CMJ, ce qui représente un taux de 18% des foyers monsois. Il en ressort 2 grandes idées en plus de conserver le bassin pour la pêche : créer un verger communal et un terrain de bike-park. **Après délibération, le Conseil retient ces 3 idées en pensant que le City-Park, qui a aussi été plébiscité, doit se faire près de l'école pour aussi bénéficier aux élèves.**

ZONES D'ACCELERATION DEDIEES AUX PROJETS ENERGETIQUES : M. le Maire explique qu'afin de lutter contre le dérèglement climatique et d'assurer la souveraineté énergétique de notre pays, le Parlement a adopté en mars 2023 la loi d'accélération des énergies renouvelables. Les communes doivent définir des zones d'accélération dédiées aux projets énergétiques d'ici le 31 décembre 2023. Si ces zones ne sont pas définies, nul ne pourra s'opposer à un projet éolien ou de parc photovoltaïque hors de ces zones. **Après délibération, M. le Maire propose au Conseil de réfléchir à une ou plusieurs zones pour la prochaine réunion.**

INFORMATIONS

ASSAINISSEMENT 10^{ème} TRANCHE « RENODENT/VILLARD » : M le Maire explique que suite à l'appel d'offres lancé pour recruter un maître d'œuvre pour prévoir et suivre les travaux de la future tranche d'assainissement, 3 bureaux d'études ont répondu. SECAE, SAFEGE et MERLIN. Ces 3 offres seront analysées par l'ADIT (notre assistant à maîtrise d'ouvrage) et le Conseil se prononcera sur le choix à la réunion de Décembre.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : Elle aura lieu samedi à 10h15 à BLR et à 11h15 à Mons. Brigitte et Danielle iront chercher les gerbes. 3 jeunes du CMJ liront le discours de M. le Ministre. Les pensées ont été plantées. M. le Maire remercie Laetitia et Brigitte qui ont repassé les lettres des monuments aux morts. Il ajoute que la dalle du monument de 14/18 sera reprise par les employés communaux. Laetitia propose de louer une sableuse pour nettoyer les chaînes et obus avant de les repeindre.

TELETHON : Brigitte explique, que comme tous les ans, il est organisé par les communes de ST Priest, ST Sylvestre et Mons. Cette année, il se fera une marche Samedi 9 Décembre : Mons – St Priest – Mons, avec un départ de Mons à 13h30. L'association « Les Amis de l'Alambic » assurera le fonds de caisse. A l'arrivée, la troupe de Djembé de Sami animera l'après-midi où des crêpes seront vendues ainsi que des billets de tombola pour gagner un panier garni. Toutes les recettes seront reversées à l'AFM.

CLIC : Laetitia énumère les futures séances qui pourraient se dérouler à Mons s'il y a suffisamment d'inscrits : Qi-gong, Automassage, Stretching/Pilates, Réflexologie palmaire, Art floral et Fabrication de savons. L'information sera diffusée sur Panneau Pocket et Laetitia propose de distribuer également des flyers aux « Anciens » le jour de leur repas.

VOITURE : Elle a été livrée début novembre et assurée. On est en attente de la nouvelle carte grise, ce dont s'occupe le garage Planche. Mr Marcel Sersiron est d'accord pour peindre le logo de la commune sur les côtés de la voiture.

CLOCHES A L'EGLISE : elles ont été réparées par la société HIMS et sonnent à nouveau les heures. On est en attente du devis pour changer le clavier de l'horloge mère.

PROJET SOLATERA : le projet de parc solaire photovoltaïque sur le terrain de l'ancienne carrière aux Rigodanches a dû être abandonné par la société SOLATERA. En effet, les études environnementales ont révélé la présence de plusieurs espèces patrimoniales sur le site, en particulier le sonneur à ventre jaune. Cette espèce contraint à maintenir les habitats arborés, arbustifs ou buissonnants dans un rayon de 200m. Ces études ont également relevé la présence de zones humides sur l'ensemble de la partie prairie.

COMMISSION DE SECURITE SALLE POLYVALENTE : avant son passage le 15 novembre prochain, les artisans sont venus vérifier les installations. Il s'avère qu'il a fallu procéder à quelques travaux électriques de mise aux normes et de changement de blocs, contacteurs et prises défectueux, le tout pour un total de 2007 €.

De plus, nous avons dû changer sur l'ensemble du parc des bâtiments communaux 5 extincteurs, pour 540 €.

ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE : Merci aux deux associations communales pour l'achat de chaises pour la salle : les « Amis de l'Alambic » qui en payent 20 pour 890 € et le « Foyer d'animation » qui en payent 12 pour 530 €.

BULLETIN MUNICIPAL : il est en cours de préparation

Prochaine réunion : Jeudi 07 Décembre 2023, à 19h00.

Ont signé les membres présents jeunes